

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, qu'une assemblée publique de consultation se tiendra, le **mardi 2 juillet 2024, à 18 h**, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1)* à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble ci-après désigné :

DM-2024-099 – 509, rue Saint-Antoine, Contrecœur (Québec) J0L 1C0, lot 4 813 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

QUE l'objet de la demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville de Contrecœur de la manière suivante :

- Autoriser la création d'un nouveau lot donnant sur la rue Papin ayant une largeur de 14.65 mètres plutôt que 20 mètres, pour l'immeuble situé au 509, rue Saint-Antoine, le tout tel que prescrit.

QUE lors de cette séance, le conseil entendra les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure.

Attesté à Contrecœur, le 17 juin 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière

